

# PRIX COEUR DE COEUR DU CENTENAIRE

1922-2022



Caisse Desjardins  
Thérèse-De Blainville

## Description du concours et règles d'admissibilité

Dans le cadre des célébrations de son 100<sup>e</sup> anniversaire de fondation, la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville initie ce concours, afin de supporter concrètement la réalisation d'activités et de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des concitoyens de son territoire.

Les gagnants seront déterminés par les membres qui seront invités à voter en ligne via leur AccèsD.

### Description et règles d'admissibilité

- ⇒ Tous les organismes ou groupes sans but lucratif desservant une clientèle sur le territoire de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, soit dans les municipalités de Sainte-Thérèse, Rosemère, Bois-des-Filion, Lorraine, Boisbriand ainsi que le secteur Fontainebleau (Blainville), sont invités à présenter un nouveau projet structurant pour la clientèle qu'ils desservent et la communauté où ils sont établis.
- ⇒ L'organisme doit présenter un projet issu d'un des champs d'activités suivants : **Réussite éducative et formation / Santé et saines habitudes de vie / Actions humanitaires et engagement citoyen / Services de proximité / Emploi et main-d'œuvre / Arts, culture et tourisme / Environnement.**
- ⇒ La réalisation du projet présenté doit débuter avant le 31 décembre 2022
- ⇒ L'organisme doit être constitué depuis au moins un an et être membre en règle de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville ou s'engager à le devenir avant le 23 mars 2022.

### Pour participer

L'organisme doit compléter le formulaire de mise en candidature disponible sur le site Internet de la Caisse, au [www.desjardins.com/caissetheresedeblainville](http://www.desjardins.com/caissetheresedeblainville), et le retourner, avec les documents complémentaires, **au plus tard le 23 mars 2022, à 17 h**, à l'adresse suivante : [sophie.bourque@desjardins.com](mailto:sophie.bourque@desjardins.com)

Le dossier de mise en candidature peut également être déposé, sous enveloppe scellée, au siège social de la Caisse, sis au 201, boulevard Labelle à Sainte-Thérèse, **au plus tard le 23 mars 2022, à 16 h.30.**

### Critères d'évaluation

- ◆ Présenter un projet structurant pour le milieu qui répond à un besoin de la région ou d'une catégorie de la population.
- ◆ Portée du projet : nombre de personnes touchées, nombre de personnes engagées (bénévoles, salariés)
- ◆ Viabilité du projet et capacité de réalisation (pérennité)
- ◆ Rigueur dans l'administration
- ◆ Efforts consentis par l'organisation pour autosuffisance financière
- ◆ Qualité générale de la présentation et du projet (originalité, innovation et plus-value pour clientèle visée)

**DATE limite**  
pour dépôt des  
candidatures :

**23 mars 2022**

### PRIX

**Un total de  
15 000 \$ en prix**

- **Premier prix de  
10 000 \$**
- **Second prix de  
5 000 \$**

### POUR INFORMATIONS :

Service des  
Communications  
Caisse Desjardins Thérèse-  
De Blainville  
450 430-6550, poste  
7171222 /

[sophie.bourque@desjardins.com](mailto:sophie.bourque@desjardins.com)  
[desjardins.com/  
caissetheresedeblainville](http://desjardins.com/caissetheresedeblainville)